

## Sinistre auto - indemnité revue à la baisse

## Par tomy100, le 18/11/2023 à 08:43

## Bonjour,

J'ai subi un sinistre non responsable il y a 2 semaines (le trampoline de mon voisin s'est envolé, et est retombé sur ma voiture). Mon voisin reconnait l'intégralité de ses tors et nous avons fait un constat à l'amiable.

J'ai donc ouvert un sinistre auto, ma voiture a été expertisée. L'expert indique une somme de **2763**€ pour procéder au réparation.

J'ai demandé à ce que cette somme d'argent me soit versée afin de procéder moi-même aux réparations.

L'expert m'indique que dans ce cas il supprime la main d'oeuvre et que la somme qui me sera versée sera de **1380**€

## Est-ce légal?

J'ai cru comprendre que la somme d'expertise est là pour compensez le sinistre subi, en aucun cas pour choisir (et forcer la main) à l'usager pour la suite qu'il souhaite donner aux repérassions de son véhicule.

P.S.: Il y a 2 ans nous avons eu un dégâts des eaux dans notre maison neuve, l'expert avait indiqué, sur base de devis d'une entreprise une somme de 10000€, et cette somme nous avait été directement versée, sans suppression de la main d'oeuvre. Je ne comprend pas que 2 cas similaires se traduisent par des pratiques très différentes).

Merci par avance.

Bon samedi 😂